

● (1720)

Les personnes âgées du Canada ne sont pas organisées, ou du moins elles ne le sont pas aussi bien qu'elles pourraient l'être. Elles n'ont pas de syndicat qui peut exercer des pressions et se battre pour elles. Elles n'obtiendront pas de compensation fiscale, contrairement à ceux qui reçoivent des allocations familiales. Autrement dit, le gouvernement s'est attaqué à l'un des groupes de notre société le moins en mesure de se défendre et c'est ce qui choque les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je voudrais expliquer pourquoi je pense que le gouvernement devrait retirer ce bill, pourquoi je suis convaincu que, s'il refuse de le faire, l'amendement de mon collègue doit être adopté et pourquoi c'est tellement important qu'il le soit. Nous avons appris au comité que les prévisions faites en juin à propos de cette mesure étaient erronées. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement se met les pieds dans le plat et se trompe. Nous nous rappelons tous qu'il avait prévu en 1980 que le prix de l'essence n'augmenterait pas et que les taux d'intérêt baisseraient, sans parler de l'écart énorme entre les prévisions du gouvernement et le déficit budgétaire. La mesure à l'étude est un autre exemple des gaffes du gouvernement. Je souligne qu'en juin dernier, l'exposé budgétaire prévoyait que le Trésor réaliserait des économies d'environ 105 millions de dollars en limitant l'augmentation des prestations de sécurité de la vieillesse à 6 et à 5 p. 100. Le gouvernement nous dit maintenant qu'il n'économisera que 84 millions de dollars, soit 32 millions l'année prochaine et 52 millions en 1984.

Cette économie ne représente donc pas grand-chose vue l'importance du programme de dépenses du gouvernement. Dans ce cas, pourquoi tient-il à faire adopter cette mesure? Par ailleurs, et j'insiste là-dessus, ces 84 millions de dollars auront des répercussions importantes sur le niveau de vie des personnes âgées. Notre parti n'aurait pas besoin de plus d'une heure pour éliminer le gaspillage des dépenses ministérielles et réaliser une économie de 84 millions de dollars. A quoi cela sert-il de causer tellement de misère aux personnes âgées lorsqu'on pourrait économiser bien davantage en demandant aux divers ministères de faire preuve d'un peu de modération dans leurs dépenses?

Au comité, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) a prétendu que les personnes âgées ne souffriraient pas de cette mesure et que le sacrifice qu'on leur demandait de faire n'était pas bien grand. On nous a dit la même chose aujourd'hui. Je vous signale cependant, monsieur le Président, qu'on n'a pas encore réussi à déterminer ce que ce sacrifice représentait au juste et dans quelle mesure le bill influencerait sur les personnes âgées. Je signale qu'il existe un sentiment de crainte, de frustration et de colère chez les personnes âgées du Canada. Leurs loyers, le prix des aliments et le prix du gaz et du pétrole continuent d'augmenter au gré de la fantaisie d'un gouvernement avide et prêt à tout faire pour joindre les deux bouts. Nos aînés voient le gouvernement leur imposer un programme de 6 et 5 p. 100 pour faire de la propagande. Ils se sentent non seulement abandonnés, mais aussi exploités à des fins politiques. Ce n'est pas seulement une question d'argent.

Quel genre de gouvernement accepterait de créer l'impression que les personnes âgées peuvent se suffire à elles-mêmes à

### *Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi*

cette époque difficile, comme le gouvernement libéral le fait en nous demandant d'adopter le bill à l'étude? Le gouvernement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peuvent dire ce qu'ils veulent, mais quelle impression ce bill créera-t-il partout dans le pays? Quatre-vingt-quatre millions de dollars représentent peut-être une somme insignifiante pour le gouvernement, mais il faut songer à ce que cela signifie pour les personnes âgées.

Cet amendement comporte un autre aspect important. Le gouvernement fédéral devrait, devant le vieillissement démographique, se préoccuper des pensions. Il y a deux semaines, on nous a présenté un Livre vert sur la réforme des pensions, ce qui semble indiquer que l'on s'attaque à la difficile tâche de répondre aux besoins en temps de crise. Il est par ailleurs essentiel que tout régime de pension soit protégé contre les ravages de l'inflation. A la deuxième lecture, j'ai rappelé que le premier ministre (M. Trudeau) avait déclaré il y a quelques années à peine, lors d'une conférence sur les régimes de pension, combien il lui répugnait de penser qu'un régime de pension ne puisse inclure une clause d'indexation. A l'étape du comité, de nombreux témoins ont fait valoir le même point de vue, préoccupés qu'ils étaient des répercussions de cette mesure sur l'entreprise privée. En somme, le gouvernement fédéral, par le bill C-133, repousse unilatéralement le principe de l'indexation reniant tout ce qu'il avait dit sur les pensions et la réforme des pensions et la nécessité de les protéger contre l'inflation. Si le gouvernement peut se permettre de rajuster les pensions à mi-chemin, pourquoi le secteur privé n'en ferait-il pas autant? Et le gouvernement se contente d'invoquer des circonstances particulières et de rappeler que l'application du projet de loi est limitée dans le temps. Je dois dire, monsieur le Président, que l'entreprise privée sera tentée d'utiliser le même argument. Tout l'y invite. Si le gouvernement peut le faire, pourquoi pas les entreprises?

Contrairement à ce qu'affirment les ministériels, ce projet de loi va réduire la pension de vieillesse pour toujours à moins que l'on n'adopte l'amendement proposé. Personne ne sait au juste jusqu'où ira le sacrifice. Nous ignorons quels seront les taux d'inflation à l'avenir, mais nous savons tous que les personnes âgées seront durement touchées par ce programme de restrictions et qu'au cours des deux prochaines années, à moins que nous n'amendions le projet de loi, elles continueront de subir les conséquences des pertes infligées au cours de ces deux années.

Par conséquent, il n'y a qu'une façon de nous assurer que le sacrifice ne sera consenti que pour deux ans. Il n'y a qu'une façon de garantir que ni le secteur public ni le secteur privé ne modifieront les règles du jeu, et c'est d'adopter l'amendement proposé. Le secteur privé devrait comprendre que ce projet de loi fait partie d'une solution globale à une crise économique et qu'une fois la crise passée, en 1985, les pensionnés toucheront les mêmes avantages, comme si le projet de loi n'avait jamais été voté. Si cet amendement était adopté, il n'y aurait aucun intérêt à long terme à réduire les prestations de retraite puisque cela rassurerait, dans une large mesure, les personnes âgées qui ont tout raison de s'inquiéter. Ce serait un geste de bonne foi à un moment où les paroles et les mesures du gouvernement n'inspirent guère confiance.